



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 18 octobre 2024

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2024

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots au nom du Groupe des Élus de gauche sur cette décision modificative et en réponse aux propos que vous avez tenus.

J'aimerais commencer en ayant une pensée pour tous nos compatriotes qui, hier, ont été à nouveau victimes d'inondations d'une extrême violence. Elles nous montrent que la nature se rappelle à notre bon souvenir et qu'il est urgent d'intervenir pour limiter le changement climatique et prendre en compte les conséquences de ce changement global qui se révèle de plus en plus violent. Je suis assez choqué du vœu qui a été adopté hier par le Conseil régional, qui propose, par exemple, de faire moins d'efforts que prévu en matière d'artificialisation des terres. Cette question est centrale. Les inondations sont beaucoup plus violentes que par le passé parce que l'on a modifié les paysages, profondément imperméabilisé les terres qui ne sont plus en état de jouer leur rôle. La déclaration des Pays de la Loire selon laquelle l'on s'exonérerait de l'effort collectif à entreprendre a de quoi laisser abasourdi. Il serait bon que notre collectivité rappelle l'importance que nous portons à cette question.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour voter une décision modificative n° 2 du budget. Cela fait très longtemps que nous n'en avons pas voté. Par le passé, nous pouvions ne pas y avoir recours dans la mesure où nous votions un budget supplémentaire.

Je ne m'attarderai pas longuement sur cette DM2 parce que les changements que vous proposez sont des ajustements budgétaires qui permettent simplement de préparer le compte administratif. Il s'agit de changements peu significatifs qui, en tout cas, ne modifient pas l'équilibre général du budget. Dans la mesure où nous avons voté contre le budget, il paraît normal que nous votions contre une décision modificative qui ne modifie pas le budget.

Nous nous intéresserons ce matin au contexte dans lequel se tient cette session. Cela a d'ailleurs été, Monsieur le Président, l'essentiel de vos propos.

Je reviens tout d'abord sur la session précédente. Nous étions réunis quelques jours après l'annonce par le Président de la République de la dissolution de l'Assemblée nationale, une décision qu'il a prise seul dans son bureau, une décision particulièrement hasardeuse dont nous mesurons chaque jour aujourd'hui l'inconséquence. Dans mon discours, j'avais alors eu l'occasion de souligner que les inquiétudes étaient fortes et qu'il existait un véritable danger à se retrouver dans notre département avec des députés issus de l'extrême droite.

Au soir du premier tour des élections législatives, au regard des résultats, on pouvait penser que nous aurions à terme deux, voire trois élus issus du Rassemblement national dans la Sarthe. Fort heureusement, la mobilisation des Sarthoises et des Sarthois, le front républicain, a permis que les cinq députés élus, malgré des parcours et des idées politiques différents, appartiennent tous à l'arc républicain, ce dont nous pouvons, je crois, nous féliciter.

Je retire deux leçons de cette élection : d'abord, nous avons été très étonnés que certains membres de la majorité départementale qui avaient eu le courage d'être candidats aux élections n'aient pu bénéficier du soutien du Président du Conseil départemental. Je suis moi-même électeur dans la deuxième circonscription. Lorsque j'ai reçu les professions de foi et différents documents électoraux, j'ai constaté que deux de nos collègues qui siègent sur les bancs de la majorité ne pouvaient se prévaloir du soutien du Président du Conseil départemental. Cela interroge. Peut-être est-ce le signe d'un certain nombre de tensions, de difficultés, au sein de la majorité – en tout cas, cela ne peut que susciter des interrogations.

Par ailleurs, on peut s'interroger du refus du front républicain par certains de nos collègues, à commencer par vous, Monsieur le Président. À mon sens, c'est une véritable erreur. Certes, nos concitoyens n'ont pas besoin de

consignes de vote, mais ils ont probablement besoin que nous les rassurions sur notre capacité à dépasser des clivages politiques lorsque les valeurs mêmes de la République sont en cause. Je considère qu'un parti qui prône l'exclusion, le rejet de l'autre, allant à l'encontre des valeurs de liberté et d'égalité n'est pas un parti républicain. Lorsque l'on est un républicain, on doit être en mesure, à un moment donné, de donner des signes, de faire des gestes.

Ces gestes n'ont pas été faits – certes, ce n'est pas le cas de tous les élus de la majorité départementale ; certains ont été exemplaires sur cette question – mais nous nous interrogeons sur ce que cela signifie. D'une certaine façon, n'est-ce pas préparer les prochaines élections départementales en considérant qu'au regard des résultats, le risque est grand d'avoir des

Conseillers départementaux issus de l'extrême droite et qu'il ne faut peut-être pas insulter l'avenir et se donner les moyens de construire une nouvelle majorité dans cette assemblée, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale, une majorité qui irait globalement du centre-droit à l'extrême droite ?

La question est posée.

Le contexte actuel est la situation budgétaire. Nous sommes en train de vivre une tragédie en trois actes. Nous avons vécu le premier à la fin de l'été, lorsqu'il était impossible de cacher la réalité aux Français : le Gouvernement a été obligé de reconnaître qu'il avait laissé complètement dériver les finances publiques, les propos de Bruno Le Maire faisant porter la responsabilité du déficit aux collectivités territoriales. Ces propos sont inacceptables de la part de quelqu'un qui a été responsable des finances publiques pendant tant d'années et qui laisse le pays dans une situation aussi difficile. On comprend pourquoi il est parti se réfugier en Suisse !

Vous l'avez dit, accuser les collectivités territoriales est une erreur. Autant l'État est obligé d'emprunter à un moment de l'année pour financer ses dépenses de fonctionnement, autant ce n'est pas possible pour une collectivité territoriale. Tous autant que nous sommes, dans les collectivités où nous siégeons, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, nous avons la volonté de respecter ce que vous avez appelé la règle d'or : on ne crée pas de déficit dans une collectivité territoriale, on ne dépense pas plus d'argent que l'on en dispose pour le fonctionnement, règle que l'État ne s'impose pas – et depuis des générations !

C'est oublier aussi que si les collectivités empruntent, c'est qu'elles ont la capacité à rembourser et qu'elles empruntent pour investir et, souvent, pour compenser les manques des politiques de l'État. Lorsqu'une collectivité contracte un emprunt pour financer des travaux d'anciennes routes nationales qui n'ont pas été entretenues à une époque et dont nous avons héritées en mauvais état, c'est bien pour compenser les manques de l'État.

Lorsque nous empruntons pour financer modestement l'université, pour aider à la création de maisons de santé pluriprofessionnelles ou des équipements pour l'hôpital, nous le faisons parce que l'État n'assume pas sa mission.

Lorsque vous annoncez des travaux d'importance dans de nombreux collèges, c'est bien pour compenser les failles de l'État qui, au moment où il a construit ces établissements, a cherché à construire à bas prix. C'est pourquoi nous sommes contraints à des logiques de destruction et de reconstruction, comme vous l'avez annoncé au collège de Loué.

Il est, par conséquent, un peu facile de la part de l'État de jeter la pierre aux collectivités territoriales en s'exonérant de toute responsabilité. C'est oublier que les collectivités territoriales sont aujourd'hui les premiers investisseurs dans les territoires. Si je prends pour exemple ne serait-ce que les grosses collectivités territoriales de la Sarthe – le Conseil régional des Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, les grandes communautés de communes ou les municipalités importantes –, le montant des investissements locaux cumulés s'élève à plus de 500 millions d'euros. Ce sont autant de crédits consacrés à faire fonctionner localement notre économie et à donner du travail aux Sarthoises et aux Sarthois.

La tentative désespérée d'un ministre en perdition de jeter ainsi la pierre aux collectivités locales est absolument inacceptable ! J'ai d'ailleurs cru comprendre que le nouveau Premier ministre ne s'inscrivait pas dans la même logique. Il a indiqué qu'il ne jetterait pas la pierre aux collectivités locales et qu'il ne les mettrait pas en cause. Il ne les met pas en cause mais, dans la préparation du budget, une décision aura un impact très fort ; je veux parler des différentes réductions qui, dans le cadre du redressement des finances publiques, concerneront les collectivités locales. Ce sont environ 5 milliards d'euros en moins dans nos budgets, auxquels il convient d'ajouter 1,5 milliard d'euros en moins pour le Fonds vert. Mais il est vrai, n'est-ce pas, qu'en ce moment, nous n'avons nul

besoin d'investir en faveur de la transition énergétique et écologique de nos territoires. Telle est donc la punition qui attend nos collectivités déjà en difficulté, faute de compensation par l'État des transferts de compétences qu'elles subissent depuis tant d'années ou en raison de la suppression successive de leurs ressources propres ! Cela fait des années que nos collectivités locales sont peu à peu déshabillées de leurs moyens de subsistance par un État qui en fait des marionnettes.

Collectivement, nous faisons en sorte d'être chaque année à l'équilibre et d'investir. Nous n'avons pas à être le bouc émissaire, le facteur tampon de l'État. Les collectivités locales n'ont pas à payer les errements budgétaires. C'est à la fois injuste, irresponsable et dangereux.

L'équation est assez simple : moins de moyens alloués aux collectivités locales, ce sont moins de services publics alors même que nos concitoyens ont exprimé avec force dans les urnes leur sentiment d'abandon face au délitement des services publics dans nombre de territoires, notamment ruraux mais également urbains.

Moins de moyens alloués aux collectivités, c'est une dévalorisation accrue des agents de la fonction publique et du statut des élus alors que nous savons à quel point aujourd'hui, ils sont, elles sont, nous sommes des sentinelles de l'intérêt général et de la vie de proximité.

Moins de moyens alloués aux collectivités, ce sont moins d'investissements, moins de sollicitations des entreprises locales, ce qui signifie moins d'activité économique avec, par ricochet, des emplois sacrifiés, des vies de famille affectées et une attractivité territoriale dépréciée. C'est tout cela qu'il convient d'appréhender aujourd'hui.

Les calculs purement mathématiques de Bercy sont de courte vue. Les efforts demandés fonctionnent sans problème dans un tableur Excel : moins plus moins fait toujours moins. Mais qu'en est-il du coût humain, du coût territorial ? Qu'en est-il des inégalités qui continueront de se creuser ? Qu'en est-il de leurs conséquences démocratiques ? Telle est la question qui est posée aujourd'hui.

Aux 6,5 milliards d'euros de ponction sur le budget des collectivités territoriales, il faut ajouter la baisse de nos recettes. Nous allons connaître une nouvelle baisse des droits de mutation. Dans le cadre de Le Mans Métropole, je suis très attentif à cette question. Les déclarations d'intention d'aliéner, qui permettent d'évaluer les transactions immobilières sur une année, marquent une baisse de 25 %. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, pour le Département de la Sarthe, la facture s'élèvera à 42 millions d'euros. C'est une facture dont nous ne sommes pas responsables, une facture dont nous ne sommes pas comptables. Au-delà des différences qui opposent les deux bancs de cette assemblée, il me semble que nous voulons tous que les finances de notre département soient saines – et elles le sont, fort heureusement !

J'ai évoqué une tragédie en trois actes. Nous sommes en train de vivre le troisième localement. En effet, nous ne comprenons pas la résignation dont vous faites preuve aujourd'hui, votre capacité à accepter sans rien dire cette décision qui vient d'en haut. Notre incompréhension est totale au regard notamment, Monsieur le Président, de vos déclarations passées. Je me suis replongé avec délice dans les procès-verbaux de l'Assemblée. Par exemple, à la page 13 du compte rendu du budget supplémentaire en 2023, vous déclariez : « Nous nous battons contre l'État qui se désengage, qui retire des moyens, qui baisse les dotations des communes, des communautés de communes et du Département. J'en ai parlé avec le Maire du Mans, il est d'accord avec moi : il y a matière à réclamer davantage à l'État. »

En 2023, lors du vote du budget, vous déclariez : « La ministre chargée des collectivités territoriales a incité les collectivités territoriales à investir massivement, ce que nous faisons depuis longtemps. Nos collectivités ont vu leur dotation diminuer, les situations s'aggraver, notamment par les récentes réformes fiscales. Ainsi pour notre Département qui ne perçoit plus aucun impôt direct, contrairement aux communes qui ont récupéré un pourcentage de la taxe foncière, le manque à gagner est important. »

Au mois de juin dernier encore, vous suiviez toujours cette logique et dénonciez les agissements de l'État. Puis, d'un seul coup d'un seul, cela devient acceptable et donc vous l'acceptez.

Que s'est-il passé ? Comment expliquer cette indignation à géométrie variable, voire ce retournement de veste ? Serait-ce parce que le Premier ministre est issu de votre formation politique que, soudainement, vous trouvez que l'État a raison de faire ce que vous dénonciez depuis plusieurs années ?

Nous aurions pu proposer un vœu pour protester. Nous avons commencé à rédiger quelque chose et puis nous nous sommes dit : à quoi bon ! On voit bien que, au regard de vos déclarations, de toute façon, ce vœu n'aurait eu aucune chance d'être voté.

Pour en avoir discuté avec plusieurs élus de la majorité départementale, je sais bien qu'ils ne s'alignent pas tous sur cette position. Certains considèrent que ce qui est en train de se passer n'est pas acceptable. En même temps, on sait le resserrage de boulon qui a suivi la tragicomédie du vote de l'amendement sur les centres sociaux ; de toute façon, il ne manquerait pas une voix de la majorité départementale pour voter contre un vœu.

Essayons donc d'avancer ! Après avoir entendu votre discours de ce matin, je m'étonne de plusieurs points. D'abord, vous avez une capacité à oublier ce qui s'est passé avant 2012. On a l'impression que vous n'êtes jamais responsable de rien. Monsieur le Président, vous avez été député de 2002 à 2017, c'est-à-dire que vous avez soutenu les politiques de gouvernements dont vous dénoncez les effets dans votre propre discours. Vous nous dites que les Départements supportent chaque année 17 milliards d'euros de dépenses à la place de l'État. Ces décisions ont été prises, quand vous étiez député, par les gouvernements de Jean-Pierre Raffarin, puis de François Fillon. Alors, il est facile de dire que la responsabilité de la situation ne remonterait qu'à 2012. Je note simplement que, entre le moment où François Hollande a quitté l'Élysée et aujourd'hui, le déficit budgétaire de l'État a été multiplié par trois.

J'ai l'impression d'être parfois dans un méchant *remake*, c'est-à-dire que vous acceptez la situation comme vous avez accepté la décentralisation par le passé, ce qui nous a conduits dans l'impasse. Je m'en souviens, j'étais déjà là. À l'époque, nous vous expliquions que c'était un marché de dupes. Aujourd'hui, vous dites : « Ah oui, en effet, on s'est bien fait avoir. Nous assumons plutôt bien des responsabilités nouvelles, mais nous n'avons pas de capacités véritables. »

Je me souviens encore de l'annonce de Nicolas Sarkozy relative à la suppression de la taxe professionnelle perçue par les Départements. Il l'avait annoncée un jeudi soir, la veille d'une session budgétaire. Le vendredi matin, nous nous sommes retrouvés et devant notre assemblée, vous avez trouvé la situation normale alors que, aujourd'hui, vous dénoncez la perte de toute autonomie financière.

Nous assistons à un *remake* : aujourd'hui, vous baissez les bras, vous dites, oui, c'est comme cela, on va faire avec. Dans quelques années, probablement, certains d'entre nous ne seront plus là mais ceux qui seront présents et qui peut-être continueront à s'exprimer au nom de votre groupe au sein de cette assemblée diront : « À l'époque, on aurait dû agir, on aurait dû dire quelque chose ! » Mais c'est maintenant qu'il faut agir, c'est maintenant qu'il faut bouger ! Si toutes les collectivités territoriales sont capables de s'opposer, de dire non, nous serons capables de faire reculer le Gouvernement sur cette question. J'ai apprécié particulièrement le discours de David Lisnard au nom des Maires de France, qui a pris des positions très fortes alors même que le Premier ministre est issu de sa famille politique.

Ensuite, vous êtes revenu sur le conseiller territorial. Comme si la suppression de 3 000 élus était la solution aux difficultés des collectivités locales ! Si, demain, le même élu siégeait au Département et à la Région, il faudrait aller jusqu'au bout et supprimer une des collectivités locales, alors même que tout le monde se dit attaché au Département et à la Région. La gestion par deux élus suppose deux collectivités. La gestion par un seul élu, une seule collectivité. Vous mettez le doigt dans quelque chose qui entraînera *de facto* la disparition des Départements alors que vous ne cessez d'expliquer qu'ils sont essentiels et sont un acteur majeur de l'action publique.

Votre résignation, Mesdames, Messieurs les élus de la majorité départementale, aura des conséquences. J'ai « apprécié » la déclaration de Régis Vallienne qui indique que nous étions dans une situation moins grave que les autres et qu'il ne fallait pas nous inquiéter. Cela nous prépare des lendemains qui déchantent !

Une baisse de 42 millions d'euros dans un budget a un impact fort : moins de solidarité, moins de services publics, moins d'investissements, moins de travaux portés par le Conseil départemental.

J'ai lu la publication portant sur le nouveau collège de Loué. Très belle réalisation ! Vingt-cinq millions d'euros. Avec la baisse de 42 millions, nous sommes quasiment à un collège et demi en moins chaque année. C'est moins de soutien aux collectivités locales. Vous annoncez des choix, mais vous n'allez pas très loin ; le débat d'orientation budgétaire probablement nous éclairera sur vos choix. Cela dit, on peut les subodorer. Je pense qu'il y aura des coupes sombres dans les budgets de la solidarité. Ce sont à nouveau les plus faibles du département qui en

paieront le prix ; des coupes sombres dans le soutien aux collectivités territoriales, des coupes sombres dans les investissements et, à n'en pas douter, les coupes sombres concerneront principalement certains cantons plus que d'autres en fonction de la couleur politique.

Monsieur le Président, vous dites qu'à l'impossible, vous êtes tenu. Donnons-nous donc les moyens de tenir : d'abord, en menant une politique de confrontation avec l'État, en refusant ce qui est en train de se passer parce que nous ne saurions nous résigner à ce qui nous attend, à savoir un budget primitif ou un débat d'orientations budgétaires où nous jouerons les pleureuses parce que nous aurons moins de moyens, moins de capacités d'action et que nous aurons laissé faire aujourd'hui.

Mme COZIC-GUILLAUME. Je n'avais pas prévu d'intervenir mais après les déclarations grandiloquentes de M. Grelier, je ne peux rester sans réagir. Si j'étais lui, je me cacherais dans un trou de souris. Il a siégé sept ans dans la majorité, voté toutes les baisses d'impôts touchant les Départements, vous avez voté les budgets et les baisses de dotations. Il faut assumer, Monsieur Grelier, il faut assumer ! Vous étiez dans la majorité, vous avez soutenu le gouvernement.

M. GRELIER (hors micro). J'ai assumé devant les électeurs aux dernières élections en juillet dernier !

M. COUNIL. Vous avez été élu avec le soutien de la gauche !

Mme COZIC-GUILLAUME. Je suis très étonnée de votre attitude, Monsieur Grelier ! Soyez sûr que nous serons très attentifs à vos interventions en séance à l'Assemblée nationale et verrons si vous soutenez les finances du Département. (*Intervention de M. Grelier, hors micro.*) ... Je l'espère, je l'espère ! Et vous pouvez car, pour l'heure, comparé aux déclarations au Sénat, nous ne vous avons pas entendu. Vous n'êtes pas intervenu cette semaine !

M. GRELIER hors micro.

Mme COZIC-GUILLAUME. Je ne vois pas, Monsieur Grelier, pourquoi vous me parlez du Sénat ! C'est mal venu. (*M. Grelier, hors micro.*) C'est très sexiste, Monsieur Grelier, de ramener une femme à son mari ! Franchement, ce n'est pas d'un très haut niveau ! Passons ! Mais oui, Monsieur Grelier, nous aimerions vous entendre plus souvent intervenir en faveur du Département à l'Assemblée nationale. Fin de la partie !

Je terminerai en m'étonnant des propos de M. Trifaut qui est revenu sur l'épisode catastrophique de la sectorisation, catastrophique quand on voit le résultat au collège Bérange de Navarre qui a perdu cinquante élèves à la rentrée. La double sectorisation n'a pas favorisé le collège de Mulsanne et a défavorisé le collège Bérange de Navarre, les enfants s'étant inscrits au collège privé. Il est nécessaire de revenir sur ce qui a été fait, car, au bout du compte, on constate que c'est totalement négatif pour tous les collèges.

Je veux également revenir sur les déclarations faites en commission. J'ai, en effet, mentionné que, depuis plusieurs années, l'État ne versait plus les dotations à l'achat de manuels scolaires et à la reprographie dans les collèges, mais je n'ai pas dit que le Département devait les financer. Il est hors de question que le Département finance. Il n'en reste pas moins qu'il faut alerter encore une fois sur le fait que l'État ne remplit pas ses obligations. Enfin, je m'étonne que nous ne présentions pas un vœu sur la suppression de 4 000 postes d'enseignants annoncée par l'actuel Gouvernement. Ces suppressions s'accompagneront de nombreuses fermetures de classes, principalement en zone rurale. Il sera très difficile de formuler des vœux *a posteriori* ou de voter contre en CDE. C'est maintenant qu'il faut intervenir ! Là encore, nous serons attentifs aux propos de M. Grelier et verrons s'il s'oppose à la suppression de 4 000 postes d'enseignants.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES MOBILITÉS 2024-2029

M. COUNIL. Je synthétiserai mon propos en raison de l'heure et de l'intervention de Samuel Guy, que nous partageons. Bien de ses observations reprennent celles que nous aurions voulu présenter. J'insisterai sur trois points.

Premièrement, nous pouvons nous satisfaire de passer d'une logique « commission des routes » à une approche plus axée sur la question de la mobilité, qui se traduit par un Schéma des mobilités.

Ce point est important, parce que la mobilité ne peut se concevoir uniquement à travers la question de la route. Pourtant, c'est un peu le cas du schéma. Finalement, un mot manque dans ce schéma, celui d'intermodalité, le lien avec les autres modes de transport existant.

Par exemple, les collectivités ont largement investi dans la halte ferroviaire de l'hôpital. Elle permet aux personnes qui viennent du nord, de l'est, voire du sud du département, de bénéficier d'un autre arrêt au Mans, de prendre ensuite le tramway plus facilement, pour se rendre à l'université ou de l'hôpital. Cela renvoie à la question du ferroviaire dans le département. Ne pas évoquer le ferroviaire dans le schéma est problématique. Par exemple, si l'on habite en zone rurale un peu éloignée, on prend sa voiture, on stationne à la gare où l'on prend un train qui vous emmène plus rapidement dans la ville centre ou dans un autre lieu. Ce mode de transport est plus rapide que la voiture. Cet élément manque au rapport. Tel est mon premier point : mobilités, oui, mais la réflexion n'a pas été poussée jusqu'au bout.

Le deuxième point est un problème de méthode. Le petit tableau page 6 est éclairant. Il est montré la façon dont le schéma a été élaboré. Les Conseillers départementaux arrivent à la fin ! J'ai eu, pour ma part, la chance de participer à la réunion de lancement le 18 avril car M. le maire du Mans m'avait demandé de le représenter. À cette réunion, un certain nombre de Conseillers départementaux de la majorité étaient présents, mais ceux des minorités n'avaient pas été invités. Je pense qu'il y a là un raté. Au regard des efforts qui ont été consentis dans d'autres instances, commissions ad hoc, etc., on s'est dit que l'on ne verrait les Conseillers départementaux qu'à la fin, le jour de la session, et basta ! Je pense que c'est une erreur de méthode.

Nous ne pouvons pas être contre le contenu du rapport ; il n'en reste pas moins un catalogue de bonnes intentions. Je croyais avoir compris qu'établir un schéma supposait d'indiquer des chiffres, de fixer des dates et des échéances.

Je ne me suis pas contenté de lire le document produit par le service de la communication, j'ai été au fond du dossier. Dans la mesure où j'avais participé à la première réunion, que j'avais trouvée très intéressante, je m'y suis fortement intéressé. Le contenu du document final et de celui-là reste à peu de chose près le même : c'est un catalogue de bonnes intentions. Si nous pouvons être d'accord avec les bonnes intentions, nous pensons nécessaire d'aller plus loin. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera également contre le schéma.